



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

COMPTE RENDU N°2 • 2015-2016

L'ORK remet son rapport au Président de la Chambre

La parentalité au centre du rapport de l'ORK

Comme chaque année depuis sa création en 2002, l'Ombudscomité fir d'Rechter vum Kand (ORK) a remis son rapport sur la situation des droits de l'enfant au Luxembourg au Président de la Chambre des Députés, M. Mars Di Bartolomeo.

Entre le 1^{er} novembre 2014 et le 31 octobre 2015, 92 nouveaux dossiers - concernant 149 enfants - ont été traités par l'ORK. De ceux-ci ressort notamment que nombreux sont les parents à avoir été «malmenés, incompris et peu respectés dans leurs fonctions parentales»: d'où l'importance attachée au sujet de la parentalité dans le rapport 2015 de l'ORK qui y occupe une place centrale.

Pour les responsables de l'ORK, le thème de «la parentalité» se trouve

d'autant plus sous les feux de l'actualité que deux grandes réformes la concernant se font attendre, à savoir les projets de loi sur le divorce et la protection de la jeunesse.

C'est la raison pour laquelle M. René Schlechter, l'«Ombudsman fir d'Rechter vum Kand», a insisté, lors de la remise du rapport, le 12 novembre 2015, sur la nécessité urgente de réformer ces deux lois.

Il est à noter enfin que deux autres préoccupations de l'ORK, largement abordées dans son rapport 2015, concernent le marché du logement (désigné de «machine à exclusion») ainsi que le nombre croissant de familles tombant dans la précarité.

Le texte intégral du rapport peut être consulté sur www.ork.lu.



Le Président de l'ORK, M. René Schlechter, accompagné des membres du comité, remet le rapport 2015 au Président de la Chambre des Députés.